



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2024 Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 10 septembre 2024, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1111, rue du Parc.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Fermeture de la mairie pour la période des fêtes 2024-2025
- 2.2 Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAVAL - Volet Redressement et sécurisation pour le Rang du Brûlé et le rang du Ruisseau Laprade Nord
- 2.3 Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme PAVAL - Volet Soutien pour la rue Saint-Pierre
- 2.4 Modification à la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et le traitement des plaintes
- 2.5 Autorisation de signature - Addenda no 1 à la convention d'aide financière (Pracim)
- 2.6 Autorisation de participation à un appel d'offre commun

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Renouvellement d'un emprunt
- 5.4 Libération de la retenue - Travaux Phase 1 Terrasses (Danis Construction)
- 5.5 Autorisation de paiement du décompte 2 à l'entreprise Fondation R. Girard

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Octroi de contrat - Nivelage et compaction de la rue Guertin
- 6.2 Modification à l'entente avec Sa Majesté le Roi

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption - règlement 413-2024 modifiant le 413-2022 (régie interne)
- 7.2 Adoption Règlement 460-2024 modifiant le règlement de zonage 220 concernant la largeur des accès résidentiels et autres dispositions
- 7.3 Adoption - Règlement 458-2024 modifiant le règlement 2021-05-04 portant sur la gestion contractuelle
- 7.4 Adoption - Règlement 459-2024 modifiant le règlement portant sur le contrôle et les suivis budgétaires
- 7.5 Autorisation de signature de l'addenda #2 modifiant l'entente promoteur de la phase 2 du Vieux-Clocher

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance